



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

## **Compte-rendu du Comité paritaire sylvo-cynégétique Auvergne-Rhône-Alpes**

### **29 septembre 2023**

Présents :

<u>Membres du comité et leurs conseillers techniques</u>	<u>Experts permanents</u>
<p><b>État :</b> Bruno FERREIRA, Guillaume ROUSSET, Julien MESTRALLET, Isabelle MENARD</p> <p><b>Conseil Régional AURA :</b> Philippe MEUNIER, Virginie CHARBONNIER, Nicolas BOUSSELIN</p> <p><b>Communes forestières AURA :</b> Philippe MACHEDA, Bastien BRUNET</p> <p><b>CNPF :</b> Anne-Laure SOLEILHAVOUP</p> <p><b>FDC 03 :</b> Jean-Pierre GAILLARD</p> <p><b>FDC 15 :</b> Gérard ALBAT</p> <p><b>FDC 26 :</b> Christian CHAILLOU</p> <p><b>FDC 42 :</b> Franck VITAL</p> <p><b>FDC73 :</b> Guy CHARVET</p> <p><b>Fransylvia :</b> Bruno DE BROSSE</p> <p><b>ONF :</b> Eric DUBOIS, Nicolas KARR</p>	<p><b>Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc :</b> Arthur BRUN</p> <p><b>OFB :</b> David LAFFITTE</p>

Le 29 septembre 2023, le comité paritaire sylvo-cynégétique s'est réuni sous la présidence de Philippe MEUNIER, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, aux relations internationales, à la chasse, à la pêche, au bois, à la forêt, aux associations patriotiques et aux anciens combattants et de Bruno FERREIRA, Directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.

Philippe MEUNIER introduit la réunion en rappelant la nécessité de trouver des solutions partagées. Les chasseurs et les forestiers partagent les mêmes territoires et ont le devoir collectif de résoudre les difficultés rencontrées, dans le respect les uns des autres.

Bruno FERREIRA rappelle qu'il a organisé plusieurs réunions d'échanges avec les forestiers et les chasseurs afin de lever des incompréhensions et des malentendus autour de l'appel à projet relatif à la démarche BROSSIER-PALLU. Il se félicite de l'esprit constructif qui a présidé au déroulé de ces rencontres et souhaite maintenant que les travaux se poursuivent dans l'échange et la co-construction.

### **1. Etat des lieux cynégétique du territoire régional**

Pas de présentation de la part de la FRC.

### **2. Rappel des différents outils de la boîte à outils n°1**

Un rappel est fait sur le contenu de la boîte à outils n°1 « Indicateurs de caractérisation de l'équilibre sylvo-cynégétique », validée par le comité paritaire sylvo-cynégétique AuRA le 26 juin 2019, puis révisée et validée par le CPSC les 31/03/2022 et 28/06/2022.

Bruno FERREIRA précise qu'il a été convenu de parler de « démarche » BROSSIER-PALLU plutôt que de « méthode » BROSSIER-PALLU.

Philippe MEUNIER demande si tout le monde a bien eu ce document et si son contenu est bien accepté par tous. Les participants confirment que ce document est connu et non remis en cause.

### **3. Point sur la méthode d'inventaires en futaie irrégulière en AURA, dans le cadre de la démarche BROSSIER-PALLU**

Isabelle MENARD présente :

- « l'inventaire simplifié mesurant la pression occasionnée par le grand gibier sur une parcelle gérée en futaie à couvert continu », élaboré par MM. PALLU, BROSSIER et LAUNAY au printemps 2023,
- les propositions du groupe de travail du CPSC, réuni le 14/09/23, pour l'adaptation de cette démarche à la futaie irrégulière de montagne d'AuRA (cf présentation ppt).

Bruno FERREIRA souligne que les résultats de cette expérimentation seront partagés et rappelle que la période de réalisation initiale pourra être étendue.

Philippe MEUNIER demande aux participants de préciser les points de crispation.

Gérard ALBAT indique que, comme rappelé lors du point sur la boîte à outils n°1, les résultats de la démarche BROSSIER-PALLU ne doivent pas être extrapolés à l'échelle de l'UGC. Par ailleurs, il souhaite que la FDC soit informée avant les chasseurs locaux du souhait des forestiers de mettre en place localement la démarche.

Jean-Pierre GAILLARD précise que les FDC « doivent » apporter un soutien, et non « peuvent ».

Philippe MACHEDA rappelle que, lorsque l'intégration des FDC à la mise en œuvre de la démarche BROSSIER-PALLU avait été sollicitée lors d'un CPSC précédent, cette demande avait été validée sans problème.

Nicolas BOUSSELIN souligne que cela nécessitera de la réactivité de leur part.

Eric DUBOIS informe que lors de la réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, l'ONF a pris contact avec toutes les FDC en leur proposant la réalisation de co-médiations FDC-ONF. Toutes les FDC sauf une ont refusé.

Jean-Pierre GAILLARD répond que cela faisait suite à un positionnement de la FRC, qui a évolué suite à la levée des malentendus.

Philippe MEUNIER conclut que, maintenant que les points de crispation sont levés, le lancement de la démarche BROSSIER-PALLU ne doit plus être remis en cause, il faut avancer. Il ne doit pas y avoir de blocage d'une FDC.

Gérard ALBAT rappelle le souhait des chasseurs que la démarche BROSSIER-PALLU ne se substitue pas aux ICE, comme indiqué dans le courrier adressé à la DRAAF en janvier 2023. Bruno FERREIRA a levé cette ambiguïté en mai 2023. Gérard ALBAT considère que, depuis le courrier du mois de janvier, tous les acteurs ont évolué.

Bruno FERREIRA souhaite que, lorsqu'il y a une incompréhension, elle soit levée le plus vite possible. Une visioconférence peut être organisée à cet effet.

Christian CHAILLOU rappelle que la démarche BROSSIER-PALLU est une médiation locale, qui est mise en place s'il n'y a pas d'accord au niveau local.

Philippe MEUNIER ajoute que la demande de médiation devra obligatoirement être adressée à la FDC concernée. Il demande s'il est possible qu'une FDC refuse et pourquoi. Il souhaite savoir comment avancer en cas de point de friction sur un territoire.

Gérard ALBAT répond que la demande pourra être refusée si la zone concernée est jugée non représentative. Jean-Pierre GAILLARD ajoute qu'il faut se mettre d'accord sur un nombre maximum de médiations par territoire et que celles-ci ne doivent pas se faire sur des zones sans enjeu ou caractérisées sans problème.

Bruno DE BROSSE n'est pas favorable à un quota de médiations par territoires, car les enjeux sont différents selon les départements.

Franck VITAL indique qu'un médiateur peut faire 2 ou 3 médiations par an, il faut donc cibler les médiations sur les zones à enjeux. Jean-Pierre GAILLARD propose de s'appuyer sur le bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers pour cibler ces zones à enjeux.

Philippe MACHEDA répond qu'il y a aussi le cas des tempêtes et des plantations subventionnées sur lesquelles il faut assurer l'équilibre sylvo-cynégétique.

Bruno FERREIRA conclut que cette discussion pourra être éclairée par l'expérimentation.

Julien MESTRALLET demande à ce que le nom d'un contact par FDC soit transmis à la DRAAF.

Bruno FERREIRA souhaite convenir d'un calendrier précisant quand le retour d'expérience pourra être présenté en CPSC. Il demande à ce que les médiations soient terminées pour juin 2024.

Nicolas KARR propose de ne pas déposer de médiation supplémentaire tant que le retour d'expérience n'a pas été fait.

Eric DUBOIS souhaite que les 19 médiations retenues dans le cadre de l'appel à projet soient lancées, même si toutes les FDC ne donnent pas leur accord.

La FRC doit envoyer pour cela la liste des contacts par FDC à la DRAAF. Bruno FERREIRA demande que la FRC envoie cette liste sous un mois. La DRAAF fera ensuite une proposition de calendrier.

#### **4. Bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers**

Gérard ALBAT rappelle qu'un point rouge permet d'identifier un déséquilibre local. Il considère que ce point ne doit pas correspondre à un territoire communal.

Isabelle MENARD indique qu'il est effectivement prévu que le point rouge corresponde à un déséquilibre local, mais que l'appréciation du territoire concerné, propriété ou commune, diffère selon les départements. Cette appréciation a été discutée dans les CDCFS et validée par les acteurs locaux, FDC et forestiers.

Jean-Pierre GAILLARD considère que lorsqu'il y a une demande de pression de chasse supérieure, il faut que les forestiers fassent des aménagements pour l'accueil du gibier.

Eric DUBOIS répond que dans le cadre du plan de relance, 40 M€ servent à financer des protections contre le gibier. Cet argent pourra être redéployé pour l'accueil du gibier lorsque l'équilibre sera atteint.

Isabelle MENARD présente la carte du bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers établie en 2023. Elle rappelle que cette carte correspond à la concaténation des informations transmises par les DDT suite aux échanges tenus en CDCFS. Cette carte a été discutée lors du groupe de travail du CPSC du 14/09/23. Franck VITAL avait indiqué une coquille pour la Loire (deux petites taches « à caractériser » dans le Pilat qui devraient être classées en « équilibre à maintenir »), la correction sera faite prochainement.

Nicolas KARR souhaiterait que l'on compare l'évolution des cartes d'une année à l'autre.

Philippe MEUNIER demande si une analyse est faite par rapport au loup, qui fait déplacer les cervidés. Jean-Pierre GAILLARD ajoute que, sur certains départements, le loup contribue largement au plan de chasse.

Bruno FERREIRA précise que ce sujet est discuté dans le cadre du groupe national loup. Il nécessite de l'objectivation. Des crédits spécifiques ont été débloqués pour pouvoir engager des études par rapport à l'impact du loup sur la biodiversité. Les résultats de ces études seront publics.

Philippe MACHEDA demande à ce qu'un bilan de la situation soit fait de temps en temps en CPSC. Guy CHARVET indique que le loup fausse la situation par rapport aux plans de chasse prévus, du fait du déplacement des populations.

Franck VITAL souhaite que, sur les zones ayant un équilibre rompu, un point zéro de la situation soit fait avant de mettre en place des mesures correctives.

Bruno FERREIRA répond que c'est un point à discuter dans les CDCFS.

Philippe MEUNIER ajoute qu'il serait intéressant de dresser en parallèle un état des lieux cynégétique (évolution du nombre de gibiers sur le territoire, état des populations) sur le territoire régional car l'objectif commun est bien de maintenir un équilibre général.

Jean-Pierre GAILLARD informe qu'il faut faire la différence entre les dégâts causés par les grands cervidés et ceux qui sont le fait du chevreuil. En effet, le chevreuil est très présent, en fort développement presque partout.

Nicolas KARR est bien conscient qu'il y a un sujet avec le chevreuil. Celui-ci est plus facile à réguler car très territorialisé .

Bruno DE BROSSE précise que les problèmes liés au chevreuil se règlent localement assez facilement avec les FDC.

## **5. Information sur le renouvellement de l'arrêté de composition du CPSC**

L'arrêté initial établissant la composition du comité paritaire était valable pour 5 ans et arrive à échéance. La FRC a validé en conseil d'administration le maintien des mêmes représentants.

Après échanges, deux modifications nécessaires sont identifiées :

- l'ONCFS devient l'OFB,
- le CRPF devient le CNPF.

Les participants sont d'accord pour reconduire à l'identique l'arrêté hormis ces deux adaptations.

## **6. Calendrier**

Il est convenu de tenir un prochain CPSC à la fin du premier semestre 2024, pour faire un retour d'expérience des expérimentations BROSSIER-PALLU.

La FRC demande le financement des FDC pour qu'elles participent aux médiations.

Philippe MEUNIER considère que si chacun finançait les médiations, au-lieu qu'elles soient financées par l'État, cela limiterait de fait le nombre de médiations à réaliser.

Isabelle MENARD rappelle que le financement prévu initialement pour le déploiement de la démarche BROSSIER-PALLU ne couvrait que la formation des médiateurs (financement du CNPF et de l'ANCGG par le MASA et le MTECT). La réalisation des médiations était prévue pour être à la charge des acteurs forestiers et cynégétiques. Afin de faciliter le déploiement, la DRAAF AuRA a décidé de solliciter des fonds nationaux afin de financer exceptionnellement les premières médiations, dans le cadre d'une expérimentation.

Bruno FERREIRA précise que les bénéficiaires de l'appel à projet ont été arrêtés à la date de clôture de l'appel à projet. Toutefois, si l'expérimentation permet de montrer l'intérêt de la

démarche BROSSIER-PALLU, un budget national pourra peut-être être demandé. Actuellement, l'enveloppe régionale prévue pour cela est fermée. La DRAAF va envoyer la liste des médiations retenues, afin que les FDC et les forestiers se mettent d'accord localement sur l'organisation de ces médiations.